



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DES ARDENNES

Arrondissement de Sedan - Canton de Sedan-Nord

# COMMUNE de FLOING

08200

Tél. 03 24 29 17 42 - Fax. 03 24 29 20 77

e-mail : mairie.floing@wanadoo.fr

CONSEIL MUNICIPAL DE FLOING

REUNION ORDINAIRE

Du MARDI 18 MARS 2014

(Convocation du 11 MARS 2014)

L'an deux mille quatorze, le jeudi seize janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Mme MEURIE Dominique, Maire.

Présents : Mmes Dominique MEURIE, Monique THEYS, Martine LESSERTISSEUR, Mrs Patrick BOUCHET, Jean Michel MARTEAUX, Mme Corinne CHARLES, Mrs Jean Claude ORTILLON, Frédéric LE GUINIO, Mmes Béatrice MARCHAND, Nathalie LECOCQ, Régine LENTZ, Mrs Georges LEMERCIER, Manuel ALVES DE PINHO, Gérard PARISELLE, Daniel DEMART et Eddy NEMERY.

Absents : Mrs PINET S. VAN COPENOLLE S. et Mme MASSIN E.

Secrétaire de Séance : Mme Martine LESSERTISSEUR a été élue secrétaire de séance.

## Délibération N° 2014/0013 : Approbation du Plan Local d'Urbanisme

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L 123-10 et R 123-25 ;  
Vu la délibération en date du 02 juillet 2009 prescrivant l'élaboration du PLU,  
Vu la délibération en date du 09 juillet 2013 arrêtant le projet de PLU,  
Vu l'arrêté municipal en date du 30 décembre 2013 mettant le projet de PLU à enquête publique,  
Entendu les conclusions du Commissaire Enquêteur,  
Considérant que le projet de PLU tel qu'il est présenté au Conseil Municipal est prêt à être approuvé, conformément à l'article L. 123.10 du Code de l'Urbanisme,  
Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

Par 16 voix pour,

- . Décide d'approuver le projet de PLU tel qu'il est annexé à la présente délibération,
- . La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois, et d'une mention dans un journal conformément à l'article R 123-25 du Code de l'Urbanisme,
- . Le PLU approuvé est tenu à la disposition du public à la mairie de FLOING aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi qu'à la préfecture.
- . La présente délibération deviendra exécutoire :
  - dans le délai d'un mois suivant sa réception par le Sous-préfet, si celui-ci n'a notifié aucune modification à apporter au PLU, ou dans le cas contraire, à dater de la prise en compte de ces modifications ;
  - après accomplissement de la dernière des mesures de publicité visées ci-dessus.

## Délibération N° 2014/0014 - Remboursement de Groupama

Le Conseil Municipal,

Par 16 voix pour,  
. Accepte le remboursement de Groupama d'un montant de 3.427,20 € (Remboursement  
dommage véhicule AH 456 FF accident du 23 octobre 2013).

Le Maire,  
Dominique MEURIE.

A handwritten signature in black ink is written over a circular official stamp. The stamp contains the text "Mairie de..." and "..." around a central emblem. The signature is a stylized, cursive script.